LE LARZAC, UNE PAYSANNERIE EXPÉRIMENTALE

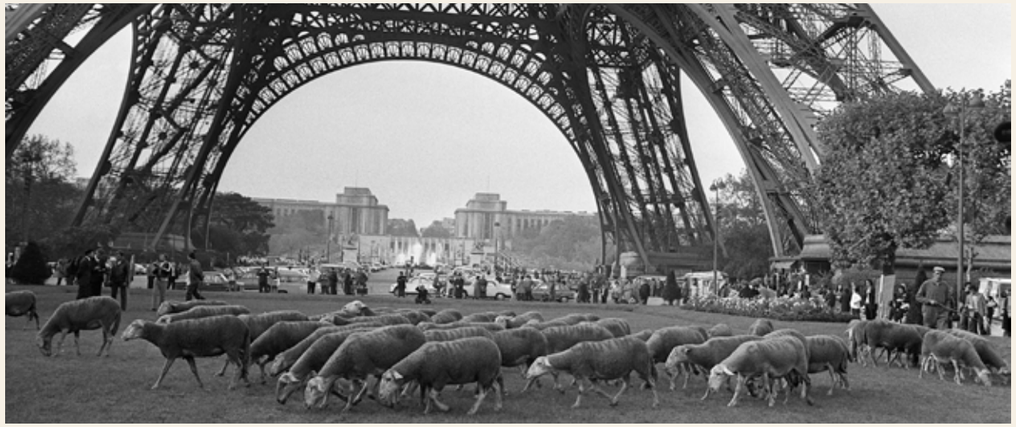

AFP

Le 20 octobre 1972, des moutons du Larzac paissent sur la pelouse du Champ-de-Mars à Paris.

Au sud de l'Aveyron, le plateau du Larzac a vu son destin basculer dans les années 1970, quand les paysans se sont soulevés pour garder leurs fermes et leurs terres, convoitées par l'armée. Depuis, le causse a fait sa mue et une nouvelle génération d'agriculteurs s'est installée.

« Venir vivre et travailler sur le causse, où mon compagnon est né, a fait de nous les héritiers de la lutte du Larzac. » En 2016, Marion Renoud-Lias et Romain Debord, tous deux jeunes diplômés de l'école d'ingénieurs en agronomie de Lyon, ont repris la Ferme des Homs, à 7 kilomètres de Nant, au cœur du plateau du Larzac. La bergerie est typique du causse, avec ses épais murs en pierres égayées de volets bleus. Mais dans les champs alentour, pas de moutons. Des rangées de sauge, thym, origan, bleuets, camomille s'épanouissent au milieu des landes. Sur cette exploitation de deux hectares, plantes et fleurs aromatiques sont transformées en infusions, huiles, vinaigres ou sels aromatisés, commercialisés en vente directe, en ligne ou au marché paysan de Montredon du Larzac en été. La ferme de Marion et Romain est à la fois originale dans ce territoire dédié à l'élevage ovin et emblématique de ce qu'est devenu le Larzac. Sur ces terres pauvres, une agriculture diversifiée se développe. Alors que les paysans disparaissent partout en France, sur le causse ils sont 25 % de plus qu'il y a 50 ans. Une prospérité construite en grande partie grâce à la lutte du Larzac.

LA CAVALERIE CONTRE LES TRACTEURS

Retour en octobre 1971… Au journal télévisé, le ministre de la Défense du gouvernement Pompidou Michel Debré annonce sa volonté d'agrandir de 3000 à 17000 hectares le camp militaire de La Cavalerie, installé depuis 1902 sur le plateau du Larzac. Un territoire qu'il présente comme « dépeuplé, rocailleux, sans avenir ». Plus de 100 exploitations agricoles, réparties sur 11 communes, sont menacées d'expropriation. Très vite, la révolte gronde sur le causse. Soutenus par des militants pacifistes venus de l'Europe entière, des comités se coordonnent pour occuper les fermes et les terres rachetées par l'armée – le plus souvent à des non-résidents. Les tracteurs montent à Paris. Les moutons vont brouter au pied de la tour Eiffel. De grands rassemblements estivaux attirent sur le plateau des milliers de manifestants, aux cris de *« Gardarem lo Larzac »* ou *« Le blé fait vivre, les armes font mourir »*. Le feuilleton va durer dix ans, jusqu'à l'élection de François Mitterrand, qui abandonne le projet d'extension militaire en 1981. Les paysans et les habitants du Larzac engagent alors une réflexion commune pour décider quoi faire des terres qui se libèrent. Deux solutions juridiques vont émerger de ce brainstorming. En 1985, un bail emphytéotique est signé entre l'État et la Société civile des terres du Larzac (SCTL), qui se voit confier pour 99 ans la gestion collective des 6300 hectares de terres qui avaient été achetés par l'Armée. Parallèlement, les 1200 hectares de parcelles acquises collectivement par les paysans tout autour du camp militaire, pour freiner sa progression pendant la lutte du Larzac, sont regroupés dans un autre office foncier agricole, le GFA Larzac. *« Ces organismes distincts visent des objectifs similaires : assurer une gestion durable des terres, tant sur le plan environnemental qu'humain, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs plutôt que l'agrandissement des exploitations existantes, mais aussi éviter la spéculation foncière »*, expliquait le syndicaliste José Bové, militant de la lutte du Larzac et co-fondateur de la Confédération paysanne dans un Séminaire international sur la réforme agraire organisé à Rio de Janeiro en 1998.

LABORATOIRE FONCIER

Ces structures, toujours opérationnelles aujourd'hui, ont permis d'instaurer la gestion collective des terres sur une partie du causse. Avec une double particularité pour la SCTL, qui a fait sortir les exploitations agricoles de la propriété et propose à ses « locataires fermiers » des baux de carrière. Concrètement, chaque paysan qui s'installe paye un loyer modique et peut rester jusqu'à la retraite, puis il doit partir pour laisser la place à d'autres. La ferme est alors attribuée à de nouveaux occupants. Les travaux effectués sur le patrimoine bâti ou l'exploitation, à la charge des agriculteurs, sont estimés selon une valeur d'usage au moment de leur départ. Les « nouveaux » remboursent alors leur mise aux « sortants », qui peuvent se reloger ailleurs. Un système unique en France, qui facilite l'arrivée de jeunes agriculteurs. Pour chaque exploitation qui se libère, un conseil élu parmi les membres de l'Assemblée générale de la SCTL choisit les projets les plus viables et porteurs d'emploi. *« Même si on n'est pas devenus propriétaires, la formule est économiquement intéressante pour ceux qui s'installent*, reprend Marion. *Elle nous a permis de rentabiliser rapidement notre activité et d'embaucher trois salariés sans nous endetter auprès des banques. »* Les usagers non agricoles (artisans, commerçants, habitants) qui occupent les maisons du causse bénéficient, quant à eux, d'un « prêt à usage », un contrat gratuit non cessible aux héritiers, dont la durée est fixée par la SCTL.

40 ans après la lutte du Larzac, ce laboratoire foncier unique en France a changé la donne. Sur le plateau du Larzac, intégré depuis 1995 au Parc naturel régional des Grands Causses, la chute démographique s'est arrêtée, les jeunes reviennent, les villages et les commerces revivent. Ce territoire préservé attire de plus en plus de randonneurs. Des solutions originales émergent aussi. En 2015, la SCTL et le GFA se sont par exemple associés pour créer la société Lum del Larzac, qui mutualise l'installation de panneaux solaires pour les fermiers et les habitants. Signe de l'évolution des pratiques, le nombre d'exploitations déclarées en agriculture biologique en Aveyron a été multiplié par 2,3, passant de 380 à 900 exploitations entre 2010 et 2020. Enfin, le bail des paysans du Larzac a été reconduit par l'État jusqu'en 2083. Un modèle agricole résilient qui pourrait en inspirer d'autres, ailleurs demain ?

Pascale Desclos

Marche des manifestants du Larzac vers Paris, en 1978, en protestation contre l'agrandissement d'un camp militaire sur des terres agricoles.

GILLES BOUQUILLON / GAMMA RAPHO